

Appel à projets communal en cohésion sociale 2021

Dans la prolongation des années 2019 et 2020, le service Cohésion axe Vie Associative de la commune d'Anderlecht poursuit sa volonté de renforcer le milieu associatif travaillant sur notre commune, de favoriser le développement des ASBL mais également de les mettre en réseau, de créer des synergies entre elles dans un objectif commun d'innovation et de remobilisation face aux besoins et enjeux grandissants de la population anderlechtoise.

Nous vous proposons de développer un projet de cohésion sociale parmi un de ces **quatre thèmes** :

- l'intégration des nouveaux habitants dans la commune ;
- la gestion de la santé ;
- la sensibilisation à la citoyenneté ;
- investir son quartier.

C'est à travers ces quatre thématiques (détaillées par la suite), que la commune d'Anderlecht souhaite apporter un soutien aux initiatives locales qui développent des activités en lien avec la cohésion sociale et les spécificités de celle-ci.

Les objectifs de la Cohésion sociale :

Porter un intérêt à la cohésion sociale, c'est vouloir créer du lien entre les individus et les groupes d'individus sans aucune discrimination. Ce travail de mise en commun est avant tout un travail de proximité, qui doit s'inscrire dans le cadre de vie des habitants de notre commune : la convivialité et le mieux vivre ensemble, c'est avant tout dans nos quartiers qu'elle doit naître ou se renforcer.

Créer du lien, c'est mener un véritable travail pédagogique, d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les citoyens, auprès des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs parents et leurs aînés, en rapport avec tous leurs lieux d'apprentissage et de rencontre.

Le service cohésion sociale de la commune, de par les projets qu'il soutient, entend poursuivre un objectif de mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre. Il favorise la rencontre de l'autre dans l'espace public et soutient les citoyens dans leur objectif d'insertion en tant que personne et en tant que groupe d'individus ayant des droits dans son quartier, dans sa commune et dans sa région.

L'appel à projets en cohésion sociale communal doit se concrétiser dans un travail en réseau, permettant de développer le partenariat avec d'autres opérateurs pour encourager l'ouverture et la mixité des publics et des approches.

L'idée de cet appel à projets est également de soutenir les partenariats et le travail en réseau au sein du tissu associatif anderlechtois pour créer de nouvelles synergies ou renforcer des synergies déjà existantes.

Les domaines d'actions subsidiables de l'appel à projets de 2021

Ici, vous retrouvez le détail des domaines d'actions subsidiables. Pour rappel, les quatre grands thèmes de l'appel à projets sont :

- l'intégration des nouveaux habitants dans la communes ;
- la gestion de la santé ;
- la sensibilisation à la citoyenneté ;
- investir son quartier.

Les différentes thématiques et sous-thématiques ont été choisies suite aux constats sur le terrain, aux rencontres avec les différentes associations présentes sur le territoire d'Anderlecht et en accord avec Monsieur Milquet, Échevin en charge de la Vie Associative.

I. Intégration des nouveaux habitants dans la commune

Au sein du territoire de la commune d'Anderlecht, il y a de plus en plus de nouveaux habitants ; pas uniquement des primo-arrivants mais des personnes d'horizons, de cultures, de nationalités, d'origines très diversifiés. Nous sommes conscients qu'il n'est jamais facile d'intégrer un nouveau quartier, c'est pourquoi nous souhaitons mettre l'accent sur cet accueil et cette intégration des nouveaux habitants de la commune.

Notre objectif est de soutenir des actions qui :

- souhaitent s'intégrer dans une dynamique de **vivre ensemble** ;
- favoriser les rencontres, les échanges interculturels, intergénérationnels et mixtes en amenant une **sensibilisation à la diversité** ;
- encourager le **dialogue** et l'**intégration** entre les habitants actuels et les nouveaux arrivants.

II. Gestion de la santé

La crise sanitaire, et la crise globale, que nous vivons n'est facile à vivre pour personne. Nous sommes tous impactés par celle-ci et par ses conséquences ; et chacun d'une manière différente. La crise sanitaire a accentué les inégalités face à la santé et à l'accès à une meilleure qualité de vie.

Notre souhait est que cette thématique soit abordée en gardant le lien avec la cohésion comme définie ci-dessus.

Face aux constats et aux demandes de différentes associations travaillant sur le territoire anderlechtois, nous souhaitons mettre l'accent sur divers aspects de la gestion de la santé via :

- des projets mettant en avant **la santé mentale**, qui souhaitent sensibiliser et faire un travail de prévention face à cet aspect essentiel de la santé et du bien-être des citoyens encore trop caché ;

- face aux changements fréquents des mesures sanitaires, nous voulons mettre en avant des **activités de bien-être en extérieur** ;
- la sensibilisation au **bien-être alimentaire** et de ses effets positifs sur la santé ;
- des actions de **solidarité face à la crise sanitaire** car en cette période il est important de travailler ensemble à la réduction du fossé des inégalités dans l'accès au système de santé.

III. Sensibilisation à la citoyenneté

En lisant la définition de la cohésion sociale « (...) ensemble des processus, individuels et collectifs (...) qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous », on peut percevoir l'importance de la dimension citoyenne.

Anderlecht comme toute commune, vit et grandit grâce à ses citoyens. Tous les citoyens vivant sur la commune anderlechtoise doivent pouvoir revendiquer leur place en tant que citoyen d'hier, d'aujourd'hui et de demain, mais également comme groupe de citoyens, comme entité qui partage l'espace public et qui doit y trouver sa place.

Notre objectif ici est de soutenir des actions qui :

- permettent à chaque citoyen et groupe de citoyens de faire **porter sa voix en tant que groupe spécifique** (jeunes, collectifs, comités de quartiers, ...)
- permettent une **réappropriation citoyenne de l'espace public** (par *réappropriation citoyenne* on entend une participation active des habitants face aux problématiques du quartier, une utilisation des ressources de chacun pour la cause commune, pour son environnement, et par *espace public* on entend un lieu physique ou une sphère d'influence) ;
- permettent de comprendre le passé de la commune afin de **se réapproprier les histoires communes** (migrations, histoires des quartiers, ...) dans le but de créer un futur plus juste ;
- développent des rencontres entre citoyens, habitants de la commune, d'un quartier, qui amènent à la co-construction du quartier et de la commune et qui en fin de compte permettent d'**investir le quartier** et la commune.

IV. Fracture sociale, numérique, genrée, intergénérationnelles

Une problématique majeure de la commune d'Anderlecht reste l'isolement et/ou l'exclusion des personnes fragilisées par manque de moyens financiers, par manque de connaissances ou de qualification (ou reconnaissance des qualifications), par manque d'interactions, ou tout simplement parce que ces personnes ou groupe de personnes vivent une situation personnelle très précaire.

Les constats effectués sur le terrain nous amènent à dire que la crise sanitaire et la crise globale ont augmenté les fractures existantes, et qu'elles persistent et se creusent entre des citoyens d'une même commune ou d'un même quartier.

Pour faire face à cette vaste problématique, nous souhaitons que les actions mises en place s'axent sur :

- le **combat ou le rejet** identitaire, en travaillant sur l'image de soi ;
- l'**accès aux activités socio-culturelles pour un public fragilisé** ;
- l'**insertion socio-professionnelle des jeunes** ;
- l'**accès aux outils de communication virtuels et formations aux nouvelles technologies** pour tous les citoyens.

Critères de sélection des projets

Dans un objectif d'optimiser le champ d'action des ASBL et leur travail quotidien mis en place avec la population anderlechtoise, le Service Cohésion axe Vie Associative souhaite faire ressortir certains critères d'action au sein des projets subsidiés :

- favoriser un public anderlechtois dans les activités menées ;
- œuvrer à des actions de cohésion sociale qui favorisent la mixité soutenue au point de vue social, genre, génération, culture et handicap ;
- mettre en avant la maîtrise et l'expertise professionnelle face à la problématique relevée ou face au public visé ;
- soutenir l'innovation sociale en encourageant la nouveauté dans leurs actions ;
- inviter les ASBL se situant sur des zones où le tissu associatif est moins développé (exemples: Le Peterbos, La Roue/Bizet, Bon air, etc) à se manifester et à partager leur projet.

Cependant, l'appel à projets ne ferme pas les portes aux autres quartiers de la commune.

Le choix des projets se basera également sur :

- l'adéquation entre la description du projet et la thématique choisie ;
- la cohérence du budget prévisionnel, des subsides perçus et des actions menées ;
- la structuration et la faisabilité du projet.

Conditions de sélection de projets

L'appel à projets est ouvert aux associations et aux collectifs de quartier développant des actions sur le territoire anderlechtois dans les thématiques précitées. Les activités subsidiées concourront à renforcer la mixité sociale, genrée et culturelle et déboucheront sur la responsabilisation du public bénéficiaire et sur un accroissement de ses capacités d'autonomie et de socialisation. Les projets doivent :

- développer une ou des action(s) dans une des 4 thématiques précitées ;

- être réalisé entre le 01.01.2021 et le 31.12.2021 ;
- se dérouler sur la commune d'Anderlecht principalement ou s'adresser aux Anderlechtois ;
- ne pas avoir déjà reçu un autre subside pour l'action proposée ;
- prévoir une répartition du subside détaillée face à l'/aux action(s) menée(s) (grille budgétaire prévisionnelle à compléter). Cela sous-entend que toute demande de : prise en charge de frais de charge, location, salaire, honoraire, etc doit préciser le pourcentage lié à l'action (exemple : préciser le loyer mensuel du local et le nombre d'heure pris en considération pour le projet) ;
- viser une action spécifique en dehors des activités principales de l'ASBL (cependant, les activités entrent bien entendu dans les objectifs suivis par l'ASBL) ;
- si vous le souhaitez vous pouvez introduire plusieurs projets individuels ou collectifs.

Informations pratiques

Les propositions de projet sont à introduire auprès de la coordinatrice du Service Cohésion axe Vie Associative de la commune d'Anderlecht

✓ **Quand ?** du 1^{er} mars au 5 avril 2021

✓ **Comment ?**

1) remplir le questionnaire (qui se trouve sur le site internet de la Commune d'Anderlecht ou accessible par email en contactant la coordinatrice de la Vie associative : aroosbeek@anderlecht.brussels ou evitale@anderlecht.brussels)

2) avec toutes les pièces suivantes : le bilan financier, le rapport d'activité/bilan moral de 2020, les statuts actualisés, le budget prévisionnel du projet, l'attestation bancaire (reprenant le numéro de compte bancaire de l'ASBL) ;

3) le questionnaire et les pièces jointes devront être envoyés par e-mail à : ccohesion@anderlecht.brussels pour le 5 avril au plus tard

✓ **Permanences** : si vous avez besoin d'aide ou avez des questions précises sur cet appel à projet :

le mardi 9 mars et le jeudi 30 mars de 9h30 à 12h30 à l'Espace 16 arts (Rue Rossini n°16).

✓ **Que couvre le subside ?** la répartition des frais liés à une ou des activité(s) effectuée(s) entre le 01.01 et le 31.12.2021 en dehors des activités principales de l'ASBL: animation, location et charges, publication et promotion, administratifs, déplacement, rétribution de prestataires/vacataire/tiers, fournitures et matériels et autres

✓ **Contacts :**

Roosbeek Antonella - chargée de projet Vie associative 0495/59.61.35

aroosbeek@anderlecht.brussels

Vitale Emanuele – chargé de projet Vie associative 0490 47 80 05
evitale@anderlecht.brussels

Pièces justificatives

Dans le cas où votre projet est retenu et vous recevez un subside, vous allez devoir nous transmettre un **rapport d'évaluation ainsi que les pièces justificatives en lien avec ce projet au début de l'année 2022**. Voici un tableau récapitulatifs des dépenses justifiables :

Type de frais	Détails	Pièces à fournir
Location et charges	Locations permanentes ou ponctuelles, eau, gaz, électricité, frais d'entretien, assurances immeuble, ...	Preuve paiement + bail ou attestation location factures
Promotion et publication	Frais de réalisation, frais d'impression, frais de distribution, ...	Preuve de paiement + facture
Administratifs	Petit matériel, fournitures de bureau, téléphone, fax, poste, photocopies, assurances responsabilité civile, vol, ...	Preuve paiement + factures/tickets/convention
Déplacement	Location véhicule, assurances, déplacement du personnel transport public ou voiture (voir fiche transport)	Preuve paiement + contrat/facture/abonnement/carte prépayée
Personnels	Rétribution de tiers, honoraires, vacataires	Preuve paiement + convention/factures/contrats/fiche de paie --> précisez % pris en compte pr le projet (proportionnel à l'activité)
Fournitures d'atelier, matériel pédagogique	Achat de matériel pédagogique, de fournitures d'atelier pour le projet	Preuve paiement + factures/tickets caisse
Animation et réalisation des actions		Preuve paiement + factures/tickets caisse/billets d'entrée
Charges financières	Charges financières sur emprunt liées aux délais de subventionnement.	Preuve paiement + contrats

NB : Preuve paiement = extrait de compte

